



## Sommaire

- *Le Mot du Maire*
- *Finances*
- *Ecole et Jeunesse*
- *Tourisme*
- *Travaux et Projets*
- *Environnement et Urbanisme*
- *Infos CCPEVA*
- *Associations*
- *Evènements et Agenda*
- *Etat civil*
- *Un peu d'histoire*

## Le Mot du Maire

Chers Vinzolois,

Le sujet de la rentrée scolaire est un beau sujet de dictée ou de dissertation ! C'est peut-être avant tout un sujet d'inquiétude pour les enfants où chacun hésite et tangué entre appréhension et plaisir de retrouver les copains et les copines, mais c'est aussi un sujet d'inquiétude pour les parents.

La rentrée des classes marque de son empreinte la fin des douceurs de l'été et annonce la rigueur des trimestres à venir, elle nous indique surtout que le temps passe vite. Ainsi, à peine ont-ils passé, pour la première fois, la porte de la grande école, que déjà, ils lui tournent les talons pour aller vers le collège. Et pourtant, entre ces deux moments, sept années seront passées...

Sept années où des enseignants se vouent à cette noble mission qui consiste à enseigner à ces enfants, un égal accès au savoir et à la connaissance.

Rappelons-nous que l'école de la République est l'école de tous et pour tous. Elle incarne nos aspirations de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

L'école c'est aussi le lieu où l'on apprend à vivre avec les autres, c'est-à-dire où l'on apprend à respecter les autres.

Le Conseil Municipal et moi-même souhaitons apporter tout notre soutien à l'école, avec notamment dans les prochains mois des travaux d'aménagement (voir la rubrique travaux)

Je veux saluer l'équipe pédagogique mais aussi le travail accompli par tout notre personnel communal. Toute l'année, nos agents techniques entretiennent les bâtiments scolaires et les espaces municipaux, et le personnel en charge de l'enfance s'investit pleinement dans sa mission d'encadrement des élèves lors des temps périscolaires de cantine, garderie. Je voudrais aussi insister sur l'importance de l'association des parents d'élèves (APE) qui se mobilise, chaque année, pour récolter des fonds à travers différentes manifestations afin de participer au financement des activités scolaires de vos enfants.

Enfin, la question de la sécurité de vos enfants aux abords de l'école est fondamentale et je veux une nouvelle fois rappeler la nécessité de respecter strictement les dispositions en matière de stationnement des véhicules.

La sécurité de vos enfants nous engage tous.

Cette année nous avons eu la surprise et l'immense plaisir d'accueillir notre Députée Anne-Cécile VIOLLAND qui a fait sa rentrée des classes à l'école de Vinzier, en toute simplicité ! Je tiens à la remercier pour son attachement à l'Éducation et à notre territoire... Nous nous sommes rendus dans les classes et avons rencontré des enfants heureux de reprendre le chemin de l'école. L'émotion était palpable en maternelle pour les enfants de 3 ans qui portaient encore sucette et doudou. Beaucoup de reconnaissance aux maîtresses et aux ATSEM qui ont la délicate mission de les accompagner pour le tout début de leur scolarité.

La visite des CM2 présente un tout autre intérêt. Des enfants motivés conscients que c'est leur dernière année en primaire avant l'étape du collège. Un grand moment de fraîcheur.

Voilà ! C'est donc une nouvelle année scolaire qui s'ouvre à nous, il est temps maintenant que le travail reprenne ses droits et que le temps des apprentissages studieux recommence.

Ainsi, nous vous présentons la 20<sup>ème</sup> édition de votre journal LOU NOVES, qui existe depuis 10 ans.

Bonne lecture ! Le Maire, Marie-Pierre Girard

### Le budget annuel communal dédié à l'Éducation Nationale :



La Commune est propriétaire des locaux scolaires et assure toutes les réparations, l'équipement et le fonctionnement. Elle procède également à l'acquisition et à l'entretien du mobilier scolaire. Le chauffage, l'éclairage des classes et la rémunération des personnels de service (ATSEM, cantine et garderie) constitue également une charge obligatoire à la charge des Communes. La Commune financera également dès la rentrée 2024 (cette dépense étant à la charge de la CCPEVA jusqu'alors) les séances de natation des élèves ainsi que le transport pour se rendre à la piscine.

Budget consacré aux fournitures scolaires : 4 750 € soit 50 € pour 95 élèves.

Budget consacré à la natation scolaire (transport et séances) : 3 680 € soit :

-2 400 € environ pour les séances.

-1 280 € pour le transport.

Budget consacré au fonctionnement (électricité, chauffage, eau, entretien) : 16 094.71 € hors assistance informatique et location du photocopieur.

Budget consacré au mobilier et équipements : 3 723.60 € (chaises et volets roulants).

Budget consacré au personnel : 117 366.11 €.

## École et Jeunesse (Gaelle Blanc)

Qui dit Lou Novés de rentrée dit rentrée des classes !

Cette année les effectifs de l'école sont en augmentation pour revenir quasiment semblables aux années précédentes (l'année 2023-2024 avait connu une baisse de fréquentation). Au total ce sont 95 enfants qui ont fait leur rentrée à l'école communale.

Les effectifs 2024-2025 se répartissent comme suit :

- Madame CISSE Carène encadre cette année encore une classe de 23 élèves sur 3 niveaux : 13 enfants ont effectué leurs premiers pas à l'école en petite section, aux côtés de 8 enfants en classe de moyenne section de maternelle et de 2 enfants en classe de grande section. Elle est toujours accompagnée de Madame CABARET Régine, ATSEM.



- Madame HUGUENY Marie encadre quant à elle à une classe de 25 élèves répartis sur 2 niveaux : 10 grandes sections étudient aux côtés de 15 élèves de Cours Préparatoire. Elle est aidée d'une nouvelle ATSEM, Mademoiselle DUVILLARD Valérie.
- La classe de Cours Elémentaires compte 23 élèves répartis en 10 CE1 et 13 CE2, sous la responsabilité de la directrice Madame Emilie JACQUES, présente en classe du lundi et jeudi, et complétée le vendredi par Mademoiselle Laurine SZEKELY (actuellement en congé maternité) et remplacée jusqu'aux vacances de la Toussaint par Monsieur Nans CASSINA. Lors de cette journée du vendredi, la directrice est présente dans l'école, mais elle assure ses tâches de direction et ne peut donc pas prendre en charge sa classe.
- Pour finir, l'effectif du groupe des Cours Moyens s'élève à 24 élèves (14 CM1 et 10 CME2) sous la responsabilité de Madame REMILI Isabelle.

A noter également la présence d'une aide de vie scolaire pour apporter un soutien aux élèves en difficulté.

L'école est au centre de l'ensemble des préoccupations communales.

En effet la Commune se doit de fournir aux enseignants les locaux et le matériel afin de pouvoir exercer leur métier dans les meilleures conditions. Bien entendu on pourrait toujours faire d'avantage mais l'ensemble des débats reste dans l'intérêt de l'éducation des enfants.

En 2023 la salle de sieste adjacente à la classe de maternelle a été mise en service, renforçant nettement le confort pour le personnel comme pour les enfants. Des petits travaux d'amélioration constants sont réalisés et la mise aux normes du bâtiment sera réalisée prochainement.

Mais l'école communale ne comprend pas que le temps scolaire : la Commune a également à sa charge le temps périscolaire.

Les enfants peuvent être accueillis par les ATSEM dès 7h20 le matin et jusqu'à 18h30 le soir, dans la salle des fêtes.

De plus en plus d'enfants sont également accueillis le midi dans la cadre du temps de repas. Le prestataire Elixor a été choisi pour les 4 prochaines années pour fournir les repas. Le personnel communal est présent durant les 2 heures d'interclasse pour fournir les repas et assurer le temps de garderie.



En bref, ce sont environ 4000 repas par an qui sont fournis et pris en charge en partie par la Commune. Le coût des repas pour les familles, s'élevant à 5.60 euros par repas, représentant environ 50% du coût réel d'un repas.

Au total ce sont environ 4 personnes qui sont embauchées pour pouvoir assurer la surveillance des enfants sur les temps scolaires et périscolaires, sans compter des vacataires qui peuvent être appelés ponctuellement pour faire face à un nombre important d'enfants le midi.

## Mots Mêlés du Jeune Vinzolaïs...

Recherche les mots dans la grille et découvre la phrase cachée !

Mots à trouver :

Ecole	République	France
Citoyen	Givisme	Respect
Liberté	Egalité	Fraternité
Département	Isère	Communauté
Communes	Des	Balcons
Du	Dauphiné	Math
Français	Histoire	Géo
Sport	Vacances	Toussaint
Noël	Pâques	Été
Ami	Cantine	Bus
Piscine	Jeux	Crayon
Pommes		



Tu as réussi !!  
Alors écrit la solution ...

---

Et trouve le mot qui n'est pas dans  
la grille et qui manque dans  
beaucoup de pays !!

---

Mais pour être un vrai pirate,  
je dois redonner de la couleur  
à mon bateau, à mon trésor  
et à mon copain Coco !!

Tu peux m'aider ?



## Centre de loisirs du Pays de Gavot :

35 enfants sont accueillis en moyenne par semaine et 50 pendant les vacances scolaires. 69 enfants de Vinzier fréquentent régulièrement ce centre.

Pour toutes informations [secretariat.gavot@leolagrangre.org](mailto:secretariat.gavot@leolagrangre.org) ou par téléphone au **07.63.58.34.64**.

Un avenant à la convention existante entre le prestataire LEO LAGRANGE et les 7 Communes du GAVOT est en cours afin de prolonger le contrat de services de centre aéré jusqu'à la fin juin 2025, toujours dans les locaux de l'école de Saint-Paul-en-Chablais

## La Sécurité des Enfants, notre priorité (André Vagnair)

### Risque santé

Différents problèmes de santé peuvent affecter les enfants accueillis tant à l'école qu'à la cantine ou à la garderie (crise d'épilepsie, hypo- hyperglycémie, allergies, piqûres d'abeilles, blessures, fractures, problème cardiaque, etc...).

Sous la responsabilité de la mairie lors du moment du déjeuner ou pendant la garderie, un protocole de mesures à réaliser pour répondre le plus efficacement possible à la survenue d'un éventuel problème de santé est à disposition des employés communaux.

De même, bien que la survenue d'un arrêt cardiaque, est 10 à 15 fois moins fréquente que chez la personne adulte, il est paru opportun de former le personnel communal sur les gestes de premiers secours et à la réanimation lors d'une formation réalisée par les pompiers de Saint Paul Haut Gavot, le 20 septembre 2023.



### Risque incendie

Le risque d'incendie est certes faible, néanmoins il ne peut pas être exclu. Des extincteurs sont bien évidemment à disposition dans les bâtiments communaux et sujet à un contrôle régulier.

Afin d'être le mieux préparé possible si un tel incident devait se produire, les employés communaux ont bénéficié d'une formation « feu », prodiguée par la société LPI le 25 septembre dernier.

### Risques majeurs et intrusion (naturels, technologiques, attentat, intrusion ...)

Un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) déjà à disposition au sein de l'école et sujet à un exercice régulier, faisait encore défaut pour les locaux d'accueil des enfants à la mairie (salle des fêtes).

Ce plan de sécurité permet d'anticiper les risques encourus et de s'y préparer en mettant en place des mesures de sécurité pour la protection des personnes, en attendant l'intervention des secours.

En collaboration avec la gendarmerie un plan de mise en sécurité et d'évacuation a été élaboré et rédigé par la mairie. Après une validation prochaine par la gendarmerie, il sera mis à disposition des employés communaux et sujet à être mis en œuvre.



## Risque harcèlement

Un élève subit, de manière répétée, des violences verbales, morales ou physiques de la part d'un ou plusieurs autres élèves (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe, etc.), des violences physiques (bousculades, coups), des vols, il est alors victime de harcèlement.



Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS, messagerie ou par courriel, on parle de cyberharcèlement.

Sensible à ce type de phénomène, la Commune a souhaité mieux armer les personnels en charge des enfants en période de pause méridienne et extra-scolaire. C'est le 26 et 27 août dernier, quelques jours avant la rentrée que ces derniers ont suivi la formation « Harcèlement entre enfants en milieu scolaire ». Afin de formaliser les mesures à prendre dans ce type de situation, un protocole en cours de rédaction, leur sera mis à disposition.

## Risque routier

En France, de nombreuses écoles ont un accès sur la route, et réunissent les divers usagers de la voirie : piétons, cyclistes et automobilistes. C'est le cas également dans notre Commune.

Le projet de sécurisation mis en place par la mairie contribue à sécuriser les abords de l'école. Il s'agit d'inciter les automobilistes à ralentir et à réguler le flux des usagers, mesures incontournables pour assurer tant que possible la sécurité des enfants en regard de comportements parfois irresponsables de conducteurs de véhicules ou autres moyens de transports.



D'ailleurs, saviez-vous qu'un piéton a 95% de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h, mais seulement 20% à 60 km/h ? Dans les zones 30, les conducteurs roulent au-dessus de la limite à 30 km/h durant plus de 20% du temps et aux abords des écoles, ils dépassent 30 km/h pendant 10% de leur temps de circulation.

Alors, ne vaut-il pas la peine de changer ses habitudes ?

Merci de nous aider à atteindre notre objectif en respectant les nouveaux flux de circulation, en prenant en compte les piétons et cyclistes ainsi qu'en utilisant les places de stationnement à disposition (place la mairie, parking en arrière de la mairie, parking en face de l'église).

## Personnel (André Vagnair)

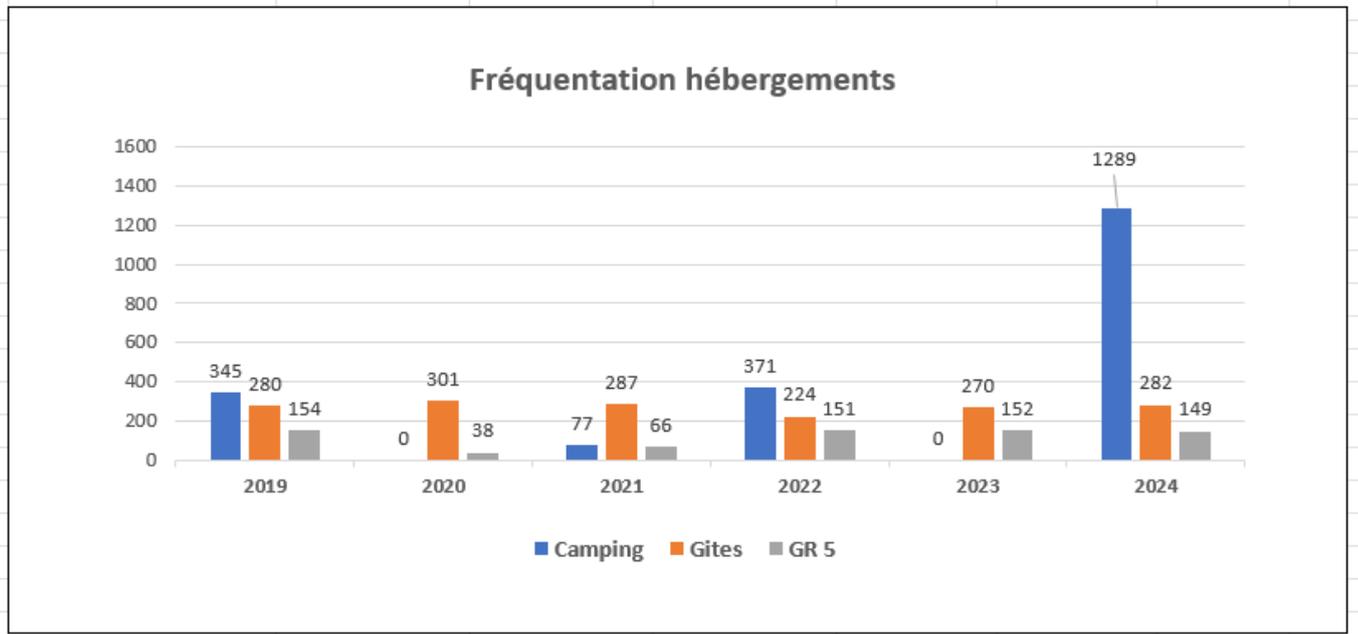
Une nouvelle collaboratrice, Mme Valérie DUVILLARD a été recrutée et a débuté à la rentrée scolaire pour remplacer Mme Jennifer HAUTEVILLE qui a rejoint une autre école : fort appréciée tant par les enfants que les enseignantes, nous la remercions du professionnalisme montré tout au long de son activité au sein de la Commune et nous réjouissons que les enfants d'une autre Commune du plateau, bénéficient à plein temps de ses compétences.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Valérie DUVILLARD qui exerce également des activités de surveillance à la cantine et d'encadrement à la garderie.

Deux jeunes personnes ont été également recrutées en emploi saisonnier, respectivement pour les mois de juillet et août pour contribuer en cette période de vacances d'été, aux absences consécutives des agents techniques de la Commune. Merci pour leur aide.

## Tourisme (André Vagnair)

Après une année 2023, où la Commune avait mis en location le camping, à défaut de renouvellement du contrat par le prestataire, la gestion de celui-ci a été assurée par le personnel communal, et surtout par M. Gérard CHANEL, Conseiller Délégué au tourisme et Fabienne CHANEL, Conseillère Municipale, qui ont assuré l'accueil des campeurs, avec professionnalisme.



Cette année 2024 a été exceptionnelle en ce qui concerne le camping pendant les deux mois d'ouverture (juillet et août), où nous avons eu 1289 nuitées. Du jamais vu ! Des pics ont été atteints avec 60 nuitées certains jours d'août.

La fréquentation des gîtes et des locaux dédiés aux GR5 est restée stable.



# Travaux et Projets

## Sécurisation de la RD Route du CHEF LIEU et aménagement du parking «des jardins»

Les travaux ont duré 2 mois. Il reste la mise en place d'un WC et le marquage au sol à terminer. A noter, la vitesse est désormais limitée à 30 dans cette zone.

Les travaux ont été effectués par la société Eurovia.

**Montant de l'opération :** 398 626.30 € HT

**Subventions du Conseil Départemental :** 21 855.49 €

Et 55 000 € dans le cadre des CDAS 2023



## Ecole

Le maître d'œuvre a été retenu, les études de faisabilité et d'avant projets sont en cours.

Les travaux concerneront la rénovation des toitures, des menuiseries, fenêtres, des sanitaires, des sols, avec installation de panneaux photovoltaïques et panneaux pour l'acoustique dans les classes. La fin des travaux est prévue pour fin 2025.

**Montant de l'opération construction et rénovation du groupe scolaire (création salle de sieste et rénovation du bâtiment existant) :** 1 000 200 € HT

**GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRES**  
**TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION**  
**DU BATIMENT EXISTANT**

Durée des travaux : mai 2023 à fin octobre 2025  
1<sup>ère</sup> partie : construction de la salle de sieste  
2<sup>ème</sup> partie : rénovation du bâtiment existant

**Montant de l'opération : 1 000 200 € HT**

### Maitrise d'ouvrage :

Mairie de Vinzier  
1 place de la Mairie  
74500 VINZIER



### Maitrise d'œuvre :

Cabinet Frédéric BIRRAUD  
Architecte  
40 rue Cirié  
74500 ST PAUL EN CHABLAIS

Avec la participation financière à Hauteur de :

300 000 € HT

Département de la Haute-Savoie

1 avenue d'Albigny  
CS 32444  
74041 ANNECY CEDEX



280 700 € HT

ETAT (DETR)

Préfecture de la Haute-Savoie  
Rue du 30<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
74000 ANNECY



Opération soutenue par l'État

150 000 € HT

Région Auvergne Rhône-Alpes

101 cours Charlemagne  
CS20033  
69269 LYON CEDEX 02



48 000 €

CCPEVA

851 avenue des Rives du Léman  
CS 10084  
74500 PUBLIER



**La Commune les remercie pour leur soutien !**

## **Eclairage Public**



La 2ème tranche de travaux est prévue automne 2024 : les secteurs concernés sont Les Clouz Les Bandés, Les Traverses. Mise en conformité de 6 armoires, remplacement des 71 luminaires alimentés par ces 6 armoires et séparation de 2 165 mètres de réseau aérien.

**Montant de l'opération : 81 517.90 € HT**

**Subvention du SYANE : 24 455.37 € HT**

## **Assainissement Collectif**

Le bâtiment de l'école (partie SUD, classes de CE et CM et salle de réunion) ainsi que le bâtiment de la Cure et des Corneilles ont été raccordés au réseau d'assainissement collectif dans le courant de l'été.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise GALLAY TERRASSEMENT.

**Montant des deux opérations : 15 486.72.60 € TTC**



## **Maison de Santé**

Le maître d'œuvre a été retenu, les études de faisabilité et d'avant projets sont en cours pour la création d'un 5ème cabinet dans les locaux de l'ancienne agence postale avec salle de réunion, local pour une assistante médicale ; les travaux sont prévus pour le printemps 2025.

**Montant de l'opération : 130 000 € HT**

## Rénovation des 2 appartements

Situés au-dessus de l'ancienne école de Chez les Girard : sols, salle de bains, isolation, cuisine, par les services techniques.

Ces appartements seront remis en location saisonnière.



## Environnement et Urbanisme

Par délibération du 04/05/2021, le Conseil Municipal avait approuvé la révision allégée numéro 1 ayant pour objectif principal de classer une zone de parcelle classée jusqu'alors en zone A afin de la classer en zone UX, afin de permettre l'extension d'un parking clientèle dans le cadre de l'agrandissement du supermarché SUPER U.



Cette extension entraînant ainsi la destruction d'une partie de zone humide (soit 980 m<sup>2</sup>).

D'autre part, à la suite de la révision numéro 1 du PLU de 2018, la création de l'OAP 2 (\*) dans le secteur de la Boissonnaz/le Boutier a également entraîné une destruction de zone humide dans le secteur (900 m<sup>2</sup>). \*OAP = *Orientation d'Aménagement et de Programmation*

C'est pourquoi la réglementation nous impose de compenser (à 200%) la zone humide ainsi détruite, en créant ou en remettant en vigueur une ou des zones humides dans le village (pour une surface totale de 3 700m<sup>2</sup>). Une déclaration au titre de la loi sur l'eau doit être déposée en préfecture pour validation.

Les zones de compensation ont été choisies à la suite de l'étude environnementale effectuée par le cabinet SAS Alpes Eaux Claires.

Le coût de ces mesures compensatoires s'élèvera à 35 000 euros et cela concernera 2 secteurs :

- Le Clou à Roti : réhabilitation du marais au Sud-Ouest, restauration de la roselière et rétablissement d'une partie de prairie humide (avec déboisement)
- Les Communs Est : Amélioration et régénération de la prairie humide

Des mesures de suivi (inventaires) seront programmées tous les 6 ans, pour un montant annuel de 400 euros et il sera nécessaire de pratiquer des mesures d'entretien (pour un coût annuel de 1 500 euros)

Les dossiers d'urbanisme concernant l'extension de parking du Super U et les projets concernant l'OAP 2 pourront alors ainsi être déposés en mairie lorsque la déclaration au titre de la loi sur l'eau sera validée par le Préfet.



Figure 31 : Cartographie des mesures de compensation sur le site de la zone humide des clouz

## Infos de la CCPEVA

### METHA'PEVA

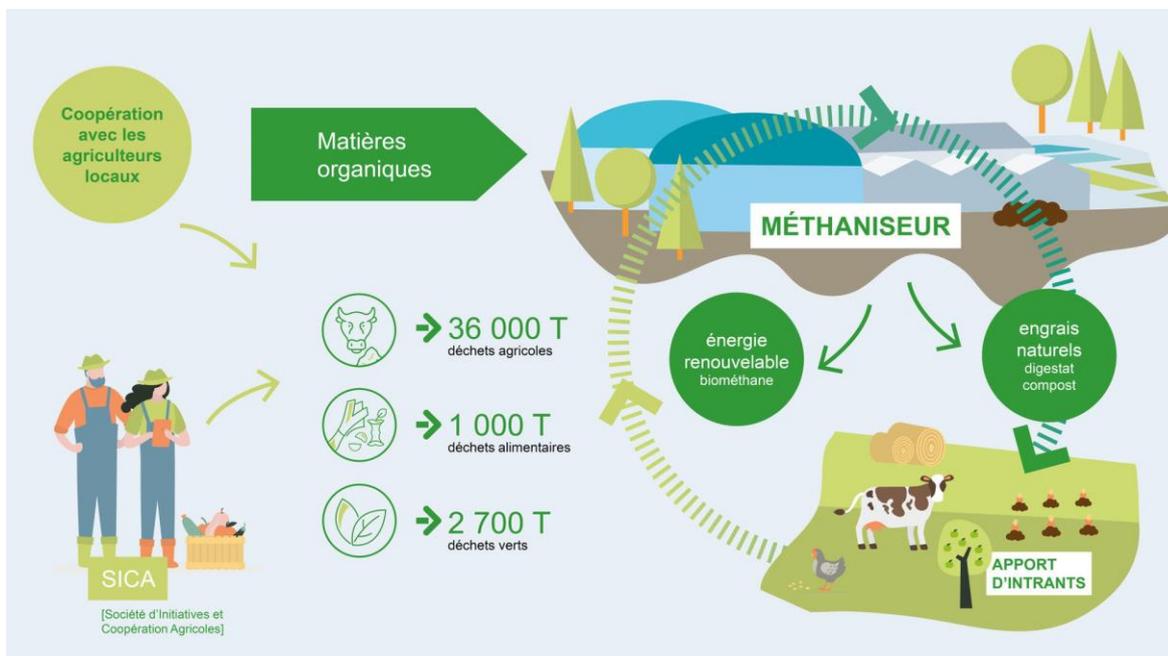
La CCPEVA a repris en direct l'exploitation du site de méthanisation au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Une régie nommée **METHA'PEVA** a été créée ainsi qu'un conseil d'exploitation qui suit le fonctionnement au niveau administratif, technique et financier.

La volonté pour la Communauté de Communes de reprendre en direct la gestion du site est motivée par plusieurs enjeux : la production d'énergie renouvelable et locale (biométhane injecté sur le réseau de gaz), la préservation de l'impluvium et de la ressource en eau, la qualité des intrants et des sols, permettant le développement d'une agriculture durable (fertilisation raisonnée), le service aux agriculteurs.

Des travaux de réparation ont déjà eu lieu et d'autres travaux sont prévus afin d'optimiser le site. Des tests exogènes sont en cours : 300 tonnes de marc de raisin ont été livrées : les effets de production de gaz pourront être ainsi considérables.



### Une méthode efficace de revalorisation des déchets agricoles



Aux côtés de Pauline LANFRAY, directrice de l'unité de méthanisation, 3 agents dédiés :

« Le plus grand défi est de définir des objectifs qui conviennent à tous les partenaires/acteurs de la filière, et les compromis qui vont avec. A savoir : atteindre une production de biométhane satisfaisante tout en facilitant la gestion des effluents d'élevages locaux et de l'épandage d'intrants de qualité pour protéger les zones d'infiltration des eaux du plateau. »

Retrouvez toutes les informations de la CCPEVA sur le site dédié <https://ccpeva.fr>

**A noter :** le METH'PEVA recrute un agent polyvalent.

Fiche de poste et informations sur le site de la CCPEVA

D'autres postes à pourvoir au sein de la CCPEVA : <https://ccpeva.fr> rubrique offre d'emploi

## Associations

### L'association les Vienz'ys

Elle a repris ses activités depuis le 10 septembre : promenades et randonnées les mardis après-midi, jeux de société et détente les jeudis après-midi et les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi soir par mois.

L'association organise aussi des sorties en extérieur, visite des Rousses dans le Jura en compagnie du club de la BECCA de Bernex.



### L'Association des donneurs de sang bénévoles

Prochain don du sang : Vendredi 24 janvier 2025 à Vinzier

Pour en savoir plus sur le don de sang, rendez-vous sur le site [www.ffdsb.org](http://www.ffdsb.org)



### L'Association des Parents d'Elèves

Elle se mobilise, chaque année, pour récolter des fonds à travers différentes manifestations afin de participer au financement des activités scolaires de vos enfants. Plus il y a de bénévoles au sein des parents d'élèves (66 familles), plus l'association anime des manifestations et récolte ainsi d'avantages de fonds pour les activités des enfants ; **Mobilisez-vous !**

### L'Association de Gymnastique féminine

Les cours de gymnastique dispensés par un professeur diplômé ont repris les lundis de 19h à 20h ainsi que des cours de yoga les mercredis (2 cours en fin d'après-midi à partir de 17h30)

Informations et contacts sur notre site internet : <https://vinzier.com> rubrique associations

### L'Association Comité des Fêtes de Vinzier

Le Comité des fêtes anime le village (bals, Saint Pierre, repas dansant, soirées...).

**Rejoignez-les ! Devenez membre bénévole !**

Saint Pierre 2003 : le Far West à Vinzier !



## Évènements passés



### **8 MAI 2024 :**

Commémoration du 80ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

## 20 MAI 2024 :

Commémoration de la rafle du 20 mai 1944 sur la Place du village, avec la participation nombreuse de la population, de l'harmonie de Bernex, des enfants des écoles, de porteurs de drapeaux et de représentants d'associations de combattants, de nombreux élus, de M. le Sous Préfet et de Mme la Députée



## PROMENADE de la FETE DES MERES : dimanche 2 juin 2024:

Une belle journée au SWISS VAPEUR PARC, avec promenade en bateau sur le Lac Léman

## FETE DE LA SAINT PIERRE dimanche 30 juin 2024: succès de la COURSE DE CAISSE A SAVONS



## CONCOURS INTER RACES ORGANISE PAR LES JEUNES AGRICULTEURS DU GAVOT dimanche 8 septembre 2024

## A vos Agendas...

**20 octobre: repas des aînés** – Vous avez 70 ans et plus. Inscrivez-vous en mairie avant le 07 octobre 2024

**31 octobre : bal d'Halloween**

**11 novembre : commémoration de l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918**

**23 novembre : soirée animée par le Comité des fêtes**

**12 janvier 2025 : vœux du maire**

**8 mai 2025 : commémoration de l'anniversaire de la victoire du 8 mai 1945**

## Ils nous ont quittés...



05/05/2024 Roberte BORDET – 96 ans – Chef-Lieu  
22/07/2024 Gilbert CHAPPUIS – 73 ans – Chef-Lieu  
03/09/2024 Gilberte ARANDEL – 96 ans – Les Clouz

## Bienvenue à :



03/04/2024 Line BONNOT, fille de Jérémy BONNOT et de Célia MAZZACUVA-CURY – Les Feux  
09/07/2024 Gabin TREBOUX, fils de Cyrille TREBOUX et de Delphine LETENNEUR – Chef-Lieu  
17/07/2024 Océane BALLAMINUT, fille de Julien BALLAMINUT et de Laurence WARJA – Les Feux

## Tous nos vœux de bonheur...

10/05/2024 Nicolas HOSPITAL et Vanessa HECHON – La Lopie  
25/05/2024 Patrick LEGROS et Karla BLANDINO LACAYO – Chef-Lieu  
08/06/2024 Erwan BIHAN et Elodie LACROIX – La Fin des Clouz  
06/07/2024 Florent GALLAY et Hélène BECHET – Chaux  
27/07/2024 Loris POURRAZ et Emilie GIRARD – La Cambuse  
31/08/2024 Alain BORDET et Jennyfer GROS – La Boissonnaz  
14/09/2024 Yann MEYER et Véronique SCHMITT – Les Feux



## Au pays d'Évian en 1730 – Alain Guiraud

...« Habitudes Alimentaires et Cultures : pendant de longs siècles, on s'est nourri principalement de soupes et bouillies de céréales : froment, orge, avoine. Le pain blanc fait avec du froment est réservé aux plus aisés, le pain bis est pour les pauvres et les plus déshérités se contentent du pain noir. La culture de froment pouvait constituer une source de revenus et un moyen de payer ses dettes. Élément important pour l'ordinaire du paysan, le blé d'automne ou de la Saint Michel et celui de printemps ou de Pâques sont l'objet de tous leurs efforts. Le seigle nécessitant un sol moins riche donnait la paille pour la couverture de toits de chaume et pour attacher les vignes. La coupe de céréales se faisait à la faucille. Entre 1 kilo 200 de pain et 2 kilos sont consommés par personne et par jour, selon les livres des boulangers, hôpitaux et couvents. Cette consommation semble prodigieuse de nos jours !

On mangeait la soupe dans les pots le matin, avec pain, fromage pour tenir au corps et le soir, épaissie avec un peu de lard, selon les moyens. Les légumes ordinaires dits racines, raves, navets, carottes, poireaux, choux, haricots blancs, oseille, rhubarbe, courge, bettes sont cuits le plus

souvent à l'étouffée avec très peu de gras. La peau du lait bouilli et le saindoux remplaçaient le beurre et la crème.

*Les châtaignes* : les châtaigniers, appelés arbres à pain étaient une providence pour la région. Les bois sont utilisés pour la charpente, les bateaux et les tonneaux. Les fruits récoltés de fin septembre à fin octobre constituaient la base de la nourriture d'hiver : soupes, potées ou gâteaux.

Le maïs est réservé pour nourrir les animaux, la polenta n'arrivera sur les tables que vers 1770.

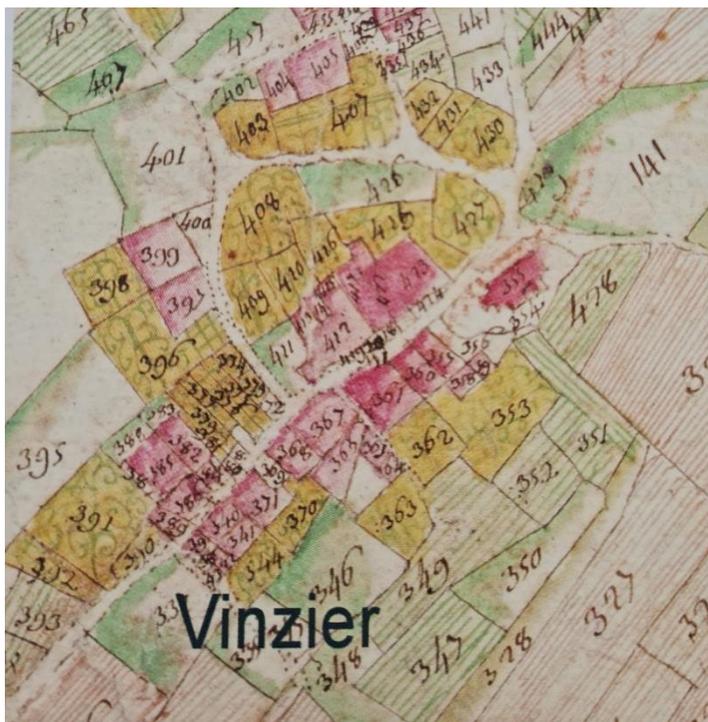
*Les légumes sauvages* : pissenlit, pourpier, orties, rumex, patiences, rampon, épinard sauvage, barbe de bouc (salsifis des prés) et champignons agrémentent l'ordinaire.

La pomme de terre se retrouve sur nos tables bien avant celles de la France voisine, les « tartifles » sont apparues sur les tables des Visitandines de Thonon en 1725

*Les animaux domestiques* : volailles, lapins sont élevés avec les restes des repas. On mangeait la poule quand elle ne pondait plus, et l'animal accidenté, par exemple la vache qui s'était étouffée en avalant une pomme. Le seul moyen de conservation était le sel.

Les fruits sont cultivés dans les nombreux vergers : pommes, poires, noix, cerises, prunes. Très peu de noix en fait, la plupart des noyers avaient été détruits par le gel lors de l'hiver 1709.

Les fromages sont les tommes, les fromages de chèvre, le fromage-le gruyère d'aujourd'hui, la tomme blanche. La tomme, de par son pourcentage en matière grasse et son prix, convenait à tout le monde : pauvres et riches, malades ou bien portants. La fabrication de la tomme aurait été enseignée aux femmes par une fée. Et dans la même veine, les frères Grimm ont raconté cette histoire : « une mère conseilla à son fils hésitant entre trois filles à les inviter à souper. La Péronne a coupé au moins un doigt de croûte à la tomme : elle est dépensière. La Jeanne l'a à peine grattée, c'est une avare. Mais la Toinette l'a raclée juste ce qu'il faut, elle sera une bonne ménagère... »



**La suite sur l'histoire de Vinzier au prochain numéro !**

## Un peu d'histoire

### LES CONSCRITS

Apparue en 1798 au conseil des Cinq-Cents avec la loi Jourdan-Delbrel, la conscription, plus communément connue comme le service militaire, devient dès lors obligatoire. La loi indique que la conscription militaire concerne tous les Français âgés de 20 à 25 ans. En 1804, le conseil de révision et le tirage au sort sont institués.

Le facteur chance, différents critères physiques, comme la taille et la situation maritale du jeune homme, font évoluer le recrutement permettant ainsi aux plus chanceux d'éviter le service militaire. Les familles les plus fortunées ont aussi la possibilité de payer un volontaire afin qu'il prenne la place de leur fils convoqué.

La loi du 21 mars 1905 met fin au tirage au sort et instaure le service obligatoire pour une durée de deux ans. Avant chaque départ, les appelés organisent la fête des conscrits qui se perpétue aujourd'hui encore malgré la fin du service militaire votée en 1997 et définitivement entérinée en

2001 par le rappel de tous les soldats déjà présents sous les drapeaux. La coutume veut que l'on identifie et rassemble les conscrits selon l'année où ils fêtent leurs vingt ans.

Avec la création de la conscription est apparue un peu partout en France une tradition durant laquelle les jeunes gens de chaque commune, se réunissaient et faisaient la fête, avant de partir à l'Armée. Cette tradition marquait en quelque sorte l'entrée dans le monde adulte. À l'origine cette tradition était réservée aux hommes, La fête s'organise généralement en hiver et comprend une série d'évènements organisés en plusieurs temps, bals, repas...

Les conscrits portaient généralement un canotier, une cocarde tricolore, annoncent leur venue en « jouant » du clairon (ici à Vinzier, au son de l'accordéon !) et parfois même ils avaient un drapeau.

C'était une période riche d'anecdotes dont les acteurs se souviendront le restant de leurs jours.

Cet évènement jouait parfois le rôle de catalyseur et permettait un rapprochement ponctuel de personnes de milieux culturels ou sociaux différents.

Aujourd'hui, le mot *conscrit* signifie, dans le langage courant, l'ensemble des personnes nées la même année.



Conscrits nés en 1898 : Joseph Treboux, Adrien Dufourd, Charles Baratay, Jean-Marie Bordet, Joseph Blanc, François Nicoud, Léon Treboux, Henri Favre, Marcel Michoud, François Bêchet, Alfred Bêchet  
À droite : Conscrits nés en 1931 : François Favre, Denis Gallay, Robert Bêchet, Yves Bordet, Georges Girard, Louis Vernaz, Daniel Baratay, René Bordet, Octave Nicoud

Contact mairie : ☎ 04 50 73 61 19 ✉ [mairie@vinzier.com](mailto:mairie@vinzier.com)  
Site : [www.vinzier.com](http://www.vinzier.com) <https://www.facebook.com/vinzier>